



A TOUS LES SYNDICATS CGT DE LA CHIMIE

Réunion Paritaire du 23 mai 2013 sur « Structure salariale ».

L'UIC RESTE « CALÉ » SUR SA VISION : REVENIR SUR LES 35 HEURES. LE SYNDICAT DES PATRONS DE LA CHIMIE DÉCLARE OFFICIELLEMENT QU'IL PORTERA AU CONGRÈS DU MEDEF L'EXIGENCE D'UNE LOI POUR LES ABROGER ET LES REMPLACER PAR DES ACCORDS DE BRANCHE !

LA 3^{ÈME} RÉUNION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE SUR LE SUJET RESTE SUR UN ÉCHEC.

Les organisations syndicales avaient refusé les propositions patronales. Devant cette fin de non recevoir l'UIC leur avait demandé de faire des propositions. La réunion intersyndicale du 24 avril 2013 a abouti à un projet de grille adopté par les 5 organisations syndicales.

RAPPEL DE LA PROPOSITION INTERSYNDICALE :

La grille revendiquée par les organisations syndicales a pour but de remettre en cohérence le lien qualification-salaire qui, au fur et à mesure des années, a été mis à mal par la politique des bas salaires appliquée par la chambre patronale. Comme on pouvait s'y attendre, le refus de l'UIC est catégorique : sous couvert de la récession en France, elle juge la **proposition des organisations syndicales comme irrecevable**.

La nouvelle proposition des patrons qui, selon eux représente « un pas de géant », consiste à resservir la même « soupe » que pendant les réunions précédentes, considérant que leur proposition est la dernière. La proposition sur les salaires dans la Chimie s'inscrit dans le fil des reculs sociaux imposés chez Renault, Peugeot, etc., avec une baisse des salaires au nom de la « compétitivité ».

CETTE PROPOSITION QUI, À COURT TERME, AURA DES EFFETS DÉVASTATEURS SUR LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ET UNE BAISSÉ DES SALAIRES ET DES PRIMES S'Y AFFÉRANT.

Avec une valeur de point à 7,27 € au lieu de 7,895 € aujourd'hui, on se retrouve, une fois encore, dans une situation pire que celle de 2006 où il y avait 5 coefficients inférieurs au SMIC.

BRANCHE CHIMIE—BRANCHE CHIMIE—BRANCHE CHIMIE

Si demain cette nouvelle valeur de point est appliquée, ce serait un appel général à réduire les salaires et les primes dans toutes les entreprises.

Les exigences des patrons et les menaces prononcées envers les organisations syndicales s'il n'y a pas d'accord, démontrent qu'ils tiennent les rênes faute de mobilisation sur les dimensions de la Convention collective.

ILS MESURENT QUE LE RAPPORT DE FORCE INDISPENSABLE POUR LES FAIRE PLIER N'EST PAS À LA HAUTEUR. IL EST URGENT D'INVERSER LA TENDANCE.

Plus que jamais la question des salaires, de la progression du pouvoir d'achat et de la reconnaissance des qualifications doit être au cœur des luttes.

SI LA POSITION DOGMATIQUE DE L'UIC CONSISTANT À IGNORER LES REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PERSISTE, NOUS SERONS AMENÉS À AGIR COLLECTIVEMENT.

Au moment où les attaques du patronat et du Gouvernement contre le monde du travail prennent des allures d'atteinte aux conditions de vie des salariés et de leurs familles, il faudra autre chose que des négociations à huis clos pour changer la donne.